

Séance plénière du **13 Novembre 2025**,

L'an deux mille vingt-cinq, le **treize** du mois de novembre à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 6 novembre 2025 par M. le Président, s'est assemblé à la salle des Fêtes de Donzy, sous la Présidence de M. Sylvain COINTAT.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT - M. Patrick BONDEUX - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - M. Yves RAVET - M. Pascal KNOPP - M. Michel VENEAU - M. Gilbert LIENHARD - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Geneviève PARIS - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. Alexandre BLANDIN - M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD - M. Hicham BOUJLILAT - M. Frédéric CASSERA - Mme Martine LEROY - Mme Annie MILLIARD - Mme Stéphanie OUVRY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - Mme Muriel BUISSON - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - Mme Nathalie LIEBARD - M. Jean-Jacques BERTIN - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - Mme Jocelyne VERNAUX - M. Frédéric AUCOUTURIER

Membres absents excusés : M. André BUISSON - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Bertrand FLANDIN - M. Benjamin MASI - Mme Nadège COQUILLAT - M. Jacky SCHOLLER - M. Jean-Marc BAUCINO

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

M. Jan BOGERMAN remplacé par Mme Marie-Yvonne THEBAULT
Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond Le VAN

Membres ayant donné pouvoir : Mme Danielle ROY à Mme Marie-France LURIER
M. Yannis BONNET à M. Patrick PONSONNAILLE
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJLILAT
Mme Béatrice BOULOGNE à Mme Annie MILLIARD
Mme Corinne COLONEL à Mme Martine LEROY
M. Jean-Pierre MARASI à M. Gilbert LIENHARD
M. Michel RENAUD à M. Alexandre BLANDIN

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **Mme Annie MILLIARD** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

Programme LEADER - Demande de financement concernant le poste d'ingénierie de Revitalisation de centre-bourg 2024

M. Hicham BOUJLILAT ne prend pas part au vote.

Depuis 2019, des communes du territoire œuvrent pour la revitalisation de leur centre-bourg, en particulier celles lauréates de l'appel à projets du Pays Val de Loire Nivernais : DONZY ; NEUVY-SUR-LOIRE et POUILLY-SUR-LOIRE.

Ces trois communes ont réalisé des études de revitalisation de centre-bourg qui ont permis d'établir des plans guides précisant les actions ou projets à mettre en œuvre. Le développement de ces centralités associé à celui de COSNE-COURS-SUR-LOIRE contribue au rayonnement de Cœur de Loire. Aussi, la communauté de communes Cœur de Loire souhaite recruter un chargé de mission pour accompagner les communes dans la coordination et la concrétisation de leurs démarches de revitalisation.

Dans ce cadre, un chargé de mission a été recruté par Cœur de Loire afin d'accompagner les communes dans leurs projets de revitalisation de centre-bourg par délibération du 12 avril 2022.

Le calendrier du projet présenté s'étend du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Dépenses		Recettes	
Dépenses de rémunération	45 467,33 €	Programme LEADER	31 827,84 €
Coûts indirects	6 820,10 €	Contrepartie régionale associée	7 956,96 €
		Autofinancement (24%)	12 502,63 €
TOTAL HT	52 287,43 €	TOTAL HT	52 287,43 €

Ce projet s'inscrit en section de fonctionnement dans le cadre du programme LEADER.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet et le plan de financement de cette opération, tels que présentés ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter l'aide de l'Europe dans le cadre du programme LEADER ainsi que l'aide de la Région dans le cadre de la contrepartie régionale et à signer les documents en lien avec ces demandes de subvention et toutes pièces administratives afférentes,
- **ACCEPTE** la prise en charge, par son autofinancement de cofinancements éventuels non obtenus,
- **S'ENGAGE A INFORMER** la Région de toute modification du projet et du plan de financement.

Nombre de conseillers : 55

Présents : 41

Pouvoirs : 7

Votants : 47

Pour : 47

Abstention : 0

Contre : 0

UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 20/11/2025

Reçu en préfecture le 20/11/2025

Publié le 20/11/2025

S2LO

ID : 058-200067916-20251113-2025_13_11_13-DE

Pour extrait conforme
Sylvain COINTAT, Président



Mme Annie MILLIARD, secrétaire de séance